

TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0 Date de révision 04/21/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Code du produit : 100000021126

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : TEC Specialty Products

Adresse : 1105 South Frontenac

Aurora, IL, 60504

Téléphone : 800-832-9023

Numéro de téléphone d'urgence médicale (24 heures) : 1-800-424-9300

Ligne d'urgence de transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Ciment, Adhésif

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	poudre	
Couleur	noir	
Odeur	sans odeur	

Classification SGH

Irritation de la peau : Catégorie 2
Dommages occulaires graves : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 1
Toxicité systémique sur un : Catégorie 1

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques:

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H350 Peut



TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité:

Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage: P405 Garder sous clef.

Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité:

NTP

IARC Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

quartz (SiO2) 14808-60-7

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme noir de carbone 1333-86-4

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux

supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des

carcinogènes règlementés de l'OSHA.

Connu pour être cancérigène pour l'homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

quartz (SiO2) 14808-60-7

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration [%]
ciment alumineux, produits chimiques	65997-16-2	30 - 50



TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0 Date de révision 04/21/2025

quartz (SiO2)	14808-60-7	30 - 50
plaster of Paris	26499-65-0	5 - 10
Carbonate de calcium	471-34-1	5 - 10
calcaire	1317-65-3	5 - 10
noir de carbone	1333-86-4	1 - 5
quartz (SiO2)	14808-60-7	0.1 - 1

La concentration réelle est retenue en tant que secret commercial

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, obtenir une assistance médicale. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation

se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir

une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil

apparaissent ou persistent.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes

apparaissent. Remettre cette FDS au prestataire de soins

médicaux.

Si conscient, boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en



TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0 Date de révision 04/21/2025

présence d'une source d'allumage, présentent un risque

d'explosion des poussières.

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Produits de combustion

dangereux

Méthodes spécifiques

d'extinction

Autres informations

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies

standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions pour la

protection de l'environnement

: Voir les mesures de protection aux rubriques 7 et 8.

: Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Ne pas utiliser d'air comprimer pour le nettoyage.

Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations

suffisantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter la formation de poussière.

Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsque soumises à la friction des

opérations de transfert ou de malaxage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir une ventilation aspirante et un système d'aspiration des poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Conditions de stockage

sures

Matières à éviter

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres

produits.



TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0 Date de révision 04/21/2025

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIH
		TWA (total dust)	30 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	10 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO2+5	OSHA Z-3
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (Respirable fraction)	0.1 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	OSHA Z-1
		PEL (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.1 mg/m3	OSHA P0
plaster of Paris	26499-65-0	TWA (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total) TWA (total dust)	10 mg/m3 15 mg/m3	NIOSH REL OSHA Z-1
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	OSHA P0



TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

	PEL (Poussière totale)	10 mg/m3	
	PEL (fraction de poussière	5 mg/m3	
471-34-1	PEL (Poussière totale)	10 mg/m3	
	PEL (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	
	TWA (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
			NIOSH REL
1317-65-3	TWA (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH REL
		10 mg/m3	NIOSH REL
	TWA	5 mg/m3	NIOSH REL
		10 mg/m3	NIOSH REL
	TWA	5 mg/m3	NIOSH REL
		10 mg/m3	NIOSH REL
	TWA (total	15 mg/m3	OSHA Z-1
	TWA (respirable	5 mg/m3	OSHA Z-1
		15 mg/m3	OSHA P0
	TWA (Respirable	5 mg/m3	OSHA P0
	TWA (Poussière	15 mg/m3	OSHA P0
	TWA (fraction de poussière	5 mg/m3	OSHA P0
1333-86-4		3.5 mg/m3	ACGIH
			OSHA Z-1
			OSHA P0
	TWA (Fraction inhalable)	3 mg/m3	ACGIH
	PEL	3.5 mg/m3	
14808-60-7	TWA (Fraction	0.025 mg/m3	ACGIH
	1317-65-3	(Poussière totale) PEL (fraction de poussière inhalable) 471-34-1 PEL (Poussière totale) PEL (fraction de poussière inhalable) TWA (Respirable) TWA ((Respirable) TWA ((Respirable)) TWA ((total)) TWA ((total)) TWA ((total)) TWA ((total)) TWA ((respirable)) TWA ((respirable))	(Poussière totale) PEL (fraction de poussière inhalable) 471-34-1 PEL (Poussière totale) PEL (fraction de poussière inhalable) PEL (fraction de poussière inhalable) TWA (stale) TWA (stale) TWA (total) TWA (Fraction) TWA (fraction de poussière inhalable) TWA (Fraction inhalable) TWA (Fraction inhalable) PEL 3.5 mg/m3 TWA (Fraction) TWA (Fraction)





TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0 Date de révision 04/21/2025

TWA (total dust)	30 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
TWA (respirable)	10 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO2+5	OSHA Z-3
TWA (Respirable fraction)	0.1 mg/m3	OSHA P0
TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	OSHA Z-1
PEL (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	
TWA (fraction de poussière inhalable)	0.1 mg/m3	OSHA P0

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'évacuation local par aspiration ou

d'autres mécanismes techniques pour minimiser l'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures

adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre

que les expositions ne dépassent pas les limites

recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : butylcaoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements de protection à manches longues

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.





TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0 Date de révision 04/21/2025

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre Couleur : noir

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : donnée non disponible

: non établi(e): non établi(e)

Point d'éclair : non établi(e)
Taux d'évaporation : Pas applicable

Limite d'explosivité, : Limite d'inflammabilité supérieure

supérieure non établi(e)

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'inflammabilité inférieure

non établi(e)

Densité : 11.0 lb/gal

Solubilité

Solubilité dans l'eau : non établi(e)

Coefficient de partage (n- : Pas applicable

octanol/eau)

Température d'auto- : non établi(e)

inflammation

Viscosité

Viscosité, cinématique : Pas applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Donnée non disponible



TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

Lésion/irritation grave des yeux

Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule germinale

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Donnée non disponible

STOT - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne répond pas

à la définition des déchets dangereux. L'élimination par





TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

incinération dans une installation approuvée est recommandée comme la meilleure pratique de l'industrie. Consultez vos autorités municipales ou provinciales, et votre fournisseur d'élimination des déchets pour des exigences plus restrictives.

Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le

récipient.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA 311/312 Dangers Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition

unique ou répétée)

Corrosion ou irritation de la peau

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

> CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.



Page 11 of 11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® POWER GROUT® 550-950 JET BLACK

Version 1.0

Date de révision 04/21/2025

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun poluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

US State Regulations

California Prop 65 Veuillez contacter fournisseur pour plus d'informations.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur **TSCA**

l'inventaire de la TSCA

DSL Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure

des substances (LIS) canadienne

KECI En conformité avec les inventaires **IECSC** En conformité avec les inventaires

Please reach out to TEC Specialty Products LLC for further information regarding chemical inventories not listed above. Légende des inventaires TSCA (USA), DSL (Canada),

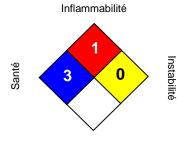
REACH(Europe), AIIC (Australia), NZIoC (New Zealand), ENCS (Japan), KECI (Korea), PICCS

(Philippines), IECSC (China), TWINV (Taiwan)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA:



Danger particulier

HMIS III:

SANTÉ	3*
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extreme, * = Chronique